

# Avis aux étudiants des Sciences Humaines

## Progression dans les études

### Passage de la 1<sup>e</sup> année à la 2<sup>e</sup> année licence :

- L'année universitaire est acquise si les deux semestres qui la composent sont acquis. (Égale ou plus de 10 dans chaque semestre).
- L'année universitaire peut aussi être acquise par compensation entre les deux semestres qui la composent. (moyenne annuelle égale ou supérieure à 10).
- L'étudiant peut être admis avec dettes s'il valide au moins 30 crédits de la 1<sup>ère</sup> Année (soit 50 % des crédits), dont au moins 10 crédits dans chaque semestre (Soit 1/3 des crédits de semestre).

### Passage de la 2<sup>e</sup> année à la 3<sup>e</sup> année licence :

- L'année universitaire est acquise si les deux semestres qui la composent sont acquis. (Égale ou plus de 10 dans chaque semestre).
- L'année universitaire peut aussi être acquise par compensation entre les deux semestres qui la composent. (moyenne annuelle égale ou supérieure à 10).
- L'étudiant peut être admis avec dettes si l'étudiant :
  - Valide au moins 90 crédits de la 1<sup>e</sup> année et de la 2<sup>e</sup> année.
  - Valide toutes les unités fondamentales.

**Remarque importante : une unité peut être considérée acquise si elle se trouve dans un semestre acquis.**

### L'obtention de la licence :

L'étudiant obtient sa licence en sciences d'information et de communication ou en histoire s'il obtient une moyenne 10 dans les six semestres (les 3 années) et le total de crédits des six semestres (180 crédits).

Pour ceci, les étudiants ayant des dettes seront ajournés.

Le responsable de la filière Sciences Humaines

M. AIT MEDDOUR

مسؤول شعبة العلوم الإنسانية

المسيد: أيت مدور محمود